

Pour les enfants du primaire uniquement, **en fonction des places disponibles.**

INSCRIPTION

En mairie.

HORAIRE

De 17h00 à 18h00 (une surveillance cour est prévue de 16h30 à 17h00, uniquement pour les enfants inscrits à l'étude).

TARIF UNIQUE (en vigueur au 1er septembre 2020)

30,50€ par mois pour les Ulméens.

42,70€ par mois pour les extérieurs.

(prévoir un goûter).

Règlement des factures : En mairie ou sur le portail familles.

[RÈGLEMENT INTÉRIEUR](#)